



SCI SOLIVI

COMMUNE DE D'ECCICA SUARELLA

**DOSSIER AU TITRE DU CODE DE
L'ENVIRONNEMENT POUR LE
SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DES
EAUX PLUVIALES D'UN PROJET DE
LOTISSEMENT**

Rapport

ANNEXE 9

SCI SOLIVI

COMMUNE D'ECCICA

Dossier de DÉCLARATION
Au titre des Art. L.214-1 à L.214.6 du Code de l'Environnement
pour la réalisation d'un lotissement lieu-dit Solivi

SOMMAIRE

PIÈCE N°1 - Identification du demandeur	4
PIÈCE N°2 - Caractéristiques et aménagements de l'opération projetée	5
1 Emplacement du projet	5
2 Description sommaire	5
PIÈCE N°3 - Présentation du projet et liste des rubriques de la nomenclature concernées	6
1 Milieu récepteur	6
2 Incidences NATURA 2000	6
3 Bassin versant intercepté	7
4 Description de l'opération	7
PIÈCE N°4 - Document d'incidences	10
1 Analyse de l'état initial	10
2 Incidences et mesures compensatoires	15
3 Compatibilité de l'opération avec les objectifs définis par les schémas d'aménagement relatifs à l'eau	19
4 Compatibilité de l'opération avec les objectifs définis par les Plans de Gestion des Risques d'Inondation	20
PIÈCE N°5 - Surveillance et entretien des réseaux et équipements liés aux écoulements pluviaux	21
PIÈCE N°6 - Documents graphiques	22
ANNEXES	28
RÉSUMÉ	36

TABLEAUX

Tableau 01 : répartition des surfaces imperméabilisées	8
Tableau 02 : coefficients de Montana à la station d'AJACCIO – Campo dell'Oro	15
Tableau 03 : hauteurs de pluies (mm)	15
Tableau 04 : synthèse des calculs (détails en Annexe 3)	16
Tableau 05 : bassin de rétention	17

ANNEXES

ANNEXE 1 Situation et informations cadastrales	29
ANNEXE 2 MISE : rejets d'eaux pluviales issues de lotissement ou collectifs	30
ANNEXE 3 Note de calcul du projet	31
ANNEXE 4 Schéma de principe d'un bassin de rétention	32
ANNEXE 5 Profil type d'une canalisation pluviale enterrée	34

PIÈCE N°1 - Identification du demandeur

SCI SOLIVI

SIREN : 398 576 934

Représentée par M. FAGGIANELLI François

Les bas d'Alata, 20167 ALATA

Tél. : 04 95 10 81 99

E-mail : jeremie3a@free.fr

Architecte d.p.l.g :

Giusti Versini Architectes

Avenue Eugène Macchini – Diamant I

20000 AJACCIO

Tél. : 04 95 21 08 18

E-mail : giustiversini@orange.fr

PIÈCE N°2 - Caractéristiques et aménagements de l'opération projetée

1 Emplacement du projet

Le projet se situe sur la commune d'Eccica lieu-dit Solivi.

Il se trouve à l'amont de la RT40 (ancienne RN196) permettant de rejoindre Bonifacio depuis Ajaccio en passant par Sartène.

La **Figure 1** présente la localisation générale du projet.

□ **Adresse :**

Solivi - 20117 ECCICA-SUARELLA

□ **Cadastre :**

Section D

Parcelles n°274, 275, 277, 410, 717 et 1251

Superficie totale des parcelles : **52 997 m²**

Une localisation cadastrale est disponible en **Annexe 1**.

□ **Couverture IGN :**

Carte topographique à 1/25 000 n° **4253 OT** Petreto-Bicchisano/Zicavo/PNR de la Corse

□ **Cadre géologique :**

Carte géologique de la France à 1/50 000 : feuille n° **1120 AJACCIO**

2 Description sommaire

Le projet repose sur une assiette foncière estimée à 52 997 m².

Le projet se décrit comme suit :

« *Réalisation d'un lotissement de 18 lots à bâtir* ».

Le bassin versant intercepté par le projet présente une superficie de 70 639 m².

La **Figure 3** situe le bassin versant intercepté par le projet dans son contexte hydrographique.

Le plan de masse du projet est représenté sur la **Figure 4**.

PIÈCE N°3 - Présentation du projet et liste des rubriques de la nomenclature concernées

1 Milieu récepteur

Le projet se situe dans le sous-bassin versant du Prunelli dénommé : « *Le Prunelli du Montichi à la mer Méditerranée* ».

Actuellement, une partie des eaux de ruissellements s'infiltrent dans le sous-sol lorsque l'autre partie s'écoule superficiellement du nord au sud-est vers le ruisseau de Mutuleju selon les courbes de niveaux.

1.1 Plan de prévention des risques inondations

Aucun Plan de Prévention des Risques Inondation existant à proximité ne concerne le projet ou les zones traversées.

1.2 Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique

La ZNIEFF la plus proche se situe à environ 3 km à l'ouest ;
Le projet n'est pas concerné par les mesures de protection particulières liées à la présence de ZNIEFF.

1.3 Espaces protégés

L'espace protégé le plus proche se situe à près de 4 km à l'ouest ;
le projet n'est pas concerné par les mesures de protection particulières liées à la présence d'espaces protégés.

2 Incidences NATURA 2000

Le projet se situe en dehors de toutes zones NATURA 2000 : les zones NATURA 2000 les plus proches se situent à **environ 4 000 m à l'ouest** ; le projet n'est pas concerné par les mesures de protection particulières liées à la présence de zones NATURA 2000.

En conséquence, nous concluons que le projet n'aura d'impact sur aucune zone NATURA 2000.

L'incidence du projet sur les zones NATURA 2000 est nulle.

3 Bassin versant intercepté

La **Figure 3** présente le bassin versant général intercepté.

Le site du projet se trouve dans la zone de piémont, au nord-ouest de la Punta Garivaldella ;

Les murets, fossés, crêtes et contre-pentes limite le bassin versant intercepté par le projet ;

Le bassin versant total à une superficie de 7,06 ha supérieure à l'emprise du projet.

4 Description de l'opération

4.1 Nature et objet de l'opération

Le projet porte sur la création d'un lotissement de 18 lots avec voirie d'accès.

4.2 Mode de traitement des eaux usées

En avril 2019, le projet a fait l'objet d'une étude de perméabilité et de filière d'assainissement réalisée par le Bureau d'étude AMBICOR.

Selon les résultats de cette étude, quatre lits d'épandage de 7 mètres de largeur et 26 mètres de longueur seront nécessaires :

- Concernant les lots n°1 à 12 et n°14, ils seront connectés en sortie de prétraitement aux lits d'épandage n°1, n°2 et n°3
- Concernant les lots n°13 et n°15 à 18, ils seront connectés en sortie de prétraitement au lit d'épandage n°4

4.3 Volume de l'opération

Le projet intercepte un bassin versant de **7,06 hectares (Figure 3)**.

Les surfaces maximales imperméabilisées estimées du projet sont présentées dans le tableau suivant ;

Tableau 01 : répartition des surfaces imperméabilisées

	BV projet (m ²)
Surface BV	70 639
Surface espace vert	64 871
Surface voirie/parking	2 768
Surface toitures	3 000
Surface imperméabilisée totale	5 768

Le projet en lui-même représente près de **5 768 m²** de surfaces imperméabilisées.

Le reste du site du projet une fois aménagé sera occupé d'espaces verts à hauteur de : **64 871 m²**.

4.4 Collecte et évacuation des eaux pluviales

Actuellement la zone environnante de l'étude est assez urbanisée ; ces habitations, en périphérie, ne font pas partie du même bassin versant.

Au regard de l'état initial du projet (topographie essentiellement), l'écoulement général se concentre au sud-ouest.

La collecte et l'évacuation des eaux pluviales passeront par des canalisations enterrées le long de la voie interne selon les courbes de niveaux les plus avantageuses.

Ce réseau permettra de collecter l'ensemble des eaux de ruissellements supplémentaires induites par le projet dans un bassin de rétention situé au sud à l'aval du lot n°13.

Ce bassin servira comme mesure compensatoire aux écoulements ; sa vidange s'effectuera par une canalisation enterrée jusqu'à la RT4 où une traversée de route permettra le rejet vers le ruisseau de Mutuleju précédemment cité.

Ce rejet sera réalisé le plus possible dans l'axe d'écoulement de ce ruisseau (30° maximum), afin de préserver le lit et les berges.

L'implantation du bassin et des réseaux se trouve en **Figure 5**.

4.5 Rubriques de la nomenclature dont relève l'opération

L'opération est visée par la rubrique **2.1.5.0** de la nomenclature exposée dans l'article R.214-1 du Code de l'Environnement:

« Rejet d'eaux pluviales dans les eaux superficielles sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant :

1. *supérieure ou égale à 20 ha : AUTORISATION*
2. *supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha : DECLARATION »*

Le projet comprend l'imperméabilisation d'une surface d'environ **5 768 m²** et le bassin versant intercepté par le projet représente une surface de **7,06 ha**.

Le projet est donc soumis à DECLARATION

PIÈCE N°4 - Document d'incidences

1 Analyse de l'état initial

1.1 Cadre géographique et humain

Située à l'est d'Ajaccio, Bastelicaccia est une commune moyenne de la Corse-du-Sud par sa superficie (1 447 hectares).

Sur la commune, l'habitat est entendu autour des anciens villages d'Eccica et Suarella et regroupé en hameaux et lotissements pour l'essentiel ; il se retrouve autour des axes principaux que sont les RT40 et RD103.

Les constructions à proximité du site du projet constituent un tissu disparate, composé essentiellement de maisons individuelles.

Ci-après, quelques photos illustrant l'environnement direct du projet objet du présent dossier :

- Vue du futur accès du projet :



Vue du futur accès projet

- Vue depuis la parcelle limite nord :



Vue depuis l'emplacement du futur lot 7

1.2 Faune et flore

Le projet se situe sur un terrain représenté majoritairement par du maquis bas peu dense. Quelques essences arborées caractéristiques se trouvent en bordures



Vue de la parcelle limite ouest (orientation ouest)

A ce jour, la DREAL ne signale, sur le secteur, aucune station de plantes rares et/ou protégées identifiées. De plus, lors de nos propres investigations, le site ne semblait pas présenter d'intérêt majeur au titre de la qualité des essences et de la morphologie végétale :

Aucune espèce protégée n'y a été effectivement identifiée.

1.3 Cadre Géologique

D'après la carte géologique à 1/50 000ème de la Corse (édition du BRGM), le projet est implanté sur des Granitoïdes de Corse sud-occidentale : Plutonisme granodioritique (avec nombreuses diorites) : Granodiorite, à gros grain, à amphibole et à enclaves (Bastelicaccia)



Extrait de la carte géologique à 1/50 000 de la Corse

1.4 Cadre Hydrologique

1.4.1 Bassin versant intercepté

Le projet draine un bassin versant de 7,06 ha.

Actuellement, la configuration topographique des lieux est orientée avec une pente générale au sud-ouest.

1.4.2 Milieu récepteur superficiel

Les eaux de ruissellement sur la parcelle ne sont pas collectées.

Les écoulements s'effectuent en milieu naturel pour la majorité et s'infiltrent dans le sous-sol ; une partie rejoint le ruisseau de Mutuleju au sud-ouest.

L'excédent de ruissellement fera l'objet d'une collecte pour les eaux essentiellement recueillies par les toitures, la voie d'accès et les parkings puis d'une rétention, dont le débit de fuite sera dirigé vers le ruisseau précité après avoir traversé la RT40.

1.5 Détermination des débits de crues décennaux actuels - hypothèses

Une estimation des débits de crue a été réalisée pour le bassin versant concerné en appliquant une méthode classique de l'hydrologie : la méthode rationnelle.

La méthode rationnelle est valable pour des bassins versants dont la superficie est comprise entre 0 et 15 km², ce qui est le cas sur ce projet.

Formule rationnelle :
$$Q_{20} (m^3 / s) = \frac{1}{6} * C * I_{20} (mm / min) * A (ha)$$

Loi de Montana :
$$I_T = a(T) \cdot d^{-b(T)}$$

Avec : Q_T : débit de pointe associé à l'averse critique de période de retour T,

C : coefficient de ruissellement global du bassin versant,

I_T : intensité (en mm/min) de l'averse critique de période de retour T calculée à partir de la loi de Montana,

A : surface (en ha).

D : durée (en min) critique (temps de concentration du bassin versant)

Les hauteurs de pluie (**Tableau 03**) ont été déterminées à partir des données de la station Météo France d'AJACCIO Campo dell'Oro.

Tableau 02 : coefficients de Montana à la station d'AJACCIO – Campo dell'Oro

Période de retour	Coefficients de Montana Durée de 6 minutes à 6h	
	a(T)	b(T)
2 ans	4,392	0,618
10 ans	6,889	0,624
20 ans	7,932	0,626
50 ans	9,347	0,629
100 ans	10,394	0,631

Tableau 03 : hauteurs de pluies (mm)

Période de retour (années)	Cumul (mm) en fonction de la durée de l'averse							
	6 min	15 min	30 min	1 h	2 h	3 h	4 h	6 h
2	9	12	16	21	27	32	36	42
10	14	19	25	32	42	49	54	63
20	16	22	29	37	47	55	61	71
50	18	26	33	43	55	64	71	83
100	20	28	36	47	61	71	79	91

Le détail des calculs pour la détermination des débits de pointe est présenté en **Annexe 3**.

2 Incidences et mesures compensatoires

2.1 Impact hydraulique du rejet des eaux pluviales

La réalisation du projet conduira à une augmentation des surfaces imperméabilisées sur le bassin versant intercepté et par conséquent à une augmentation des volumes ruisselés.

Les débits de pointe futurs ont été calculés avec la méthode rationnelle.

Habituellement, la méthode de la **MISE Corse du Sud et Haute Corse** (disponible en **Annexe 2**) impose de prendre en compte l'augmentation du volume ruisselé sur une pluie décennale, et un débit de fuite maximal à une pluie biennale d'avant-projet.

Concernant le projet objet du présent dossier, **les calculs ont été réalisés** sur la base de l'augmentation du volume ruisselé **sur une pluie vicennale** (au lieu de décennale), le débit de fuite **a été conservé** pour être équivalent à une **pluie biennale d'avant-projet**.

Les canalisations et ouvrages de surverse ont été dimensionnés quant à eux sur la base du **débit centennal**.

Les coefficients de ruissellement des BV (avant et après projet) ainsi que les débits de pointe correspondants sont présentés dans le tableau ci-après :

Tableau 04 : synthèse des calculs (détails en Annexe 3)

Caractéristiques		BV Projet
Surface totale		70 639 m ²
Surface imperméabilisée		5 768 m ²
Coefficient de ruissellement moyen	Avant	30%
	Après	35%
Q ₂₀	Avant	0,834 m ³ /s
	Après	0,976 m ³ /s
Q _{fuite}		52,3 l/s

2.2 Mesures compensatoires

La compensation de l'augmentation des surfaces imperméabilisées passe par la rétention au minimum de l'excédent de ruissellement.

La méthode de calcul retenue pour le calcul du volume de rétention est celle préconisée par les **MISE de Haute Corse et de Corse du Sud** sur les volumes ruisselés durant une pluie vicennale.

2.2.1 Réseau pluvial

Le réseau de collecte suivra principalement la voie d'accès principale ;

Il passera à proximité de tous les lots pour collecter, in fine, l'ensemble des écoulements de chaque toiture, parking et de la voie d'accès ;

Ce tracés présente une pente générale favorable aux écoulements gravitaires vers le bassin enterré prévu au nord à l'aval du lot n°13 ;

Au niveau de l'entrée dans le bassin de rétention la canalisation devra avoir (à minima) un diamètre de **600 mm pour une pente moyenne de 8%** dimensionnée pour laisser transiter un débit maximal de **2,231 m³/s supérieur au Q₁₀₀ du BV** ;

2.2.2 Bassins de rétention

La rétention enterrée sera installée en bordure du projet au sud à l'aval du lot 13, avec surverse et débit de fuite dirigés vers le ruisseau de Mutuleju par l'intermédiaire de canalisations enterrées puis d'une traversée de route (Voir **Figure 5**).

Comme mentionné précédemment, la rétention a été dimensionnée sur la base de l'augmentation du volume de ruissellement lors d'une pluie vicennale.

Les dimensions du bassin prévu sont indiquées dans le tableau ci-dessous ;

Tableau 05 : bassin de rétention

	Dimensions <i>(En supposant les espaces de stockage rectangulaires)</i>
Hauteur utile du bassin	1,5 m
Emprise au sol	150 m ²
Volume réel	225 m ³
Débit de fuite	52,3 l/s
Temps de vidange	1,69 h
Seuil de surverse	3,0 m
Hauteur de surverse	50,00 cm
Capacité de surverse	1,785 m ³ /s

Le temps de vidange de l'ouvrage est inférieur aux 12h préconisées par la MISE.

Le débit de fuite de ce bassin sera évacué vers le ruisseau de Mezzagliolu à l'aval

Une vanne martelière permettra de régler précisément la section de passage et ainsi le débit de vidange pour **qu'il soit équivalent à celui indiqué dans le tableau précédent.**

La surverse de sécurité est dimensionnée pour évacuer le débit centennal (déduction faite du débit de fuite).

Les canalisations d'évacuation (vidange + débit de fuite) auront un diamètre adapté, équivalent à celui des canalisations d'entrée de manière à pouvoir assurer la transparence hydraulique pour des pluies d'occurrence centennale ; un schéma de principe est disponible en **Annexe 5**.

2.3 Volet qualitatif

2.3.1 Impact sur le milieu récepteur et qualité des eaux collectées

Le projet prévoit la collecte de la totalité des eaux de ruissellements du bassin versant intercepté par le site.

Dans le cadre d'activités ne générant aucune pollution particulière, la charge est essentiellement constituée par des matières en suspension. Les pollutions organiques, métalliques et bactériologiques sont dans les eaux pluviales liées à la pollution particulaire.

Lors du stockage temporaire de l'eau de ruissellement dans la rétention d'eau, les MES se déposent (par sédimentation). Le bassin de rétention permet donc la décantation des eaux de ruissellement et, par conséquent, contribue à améliorer la qualité des eaux de surface.

Le rejet sera réalisé le plus possible dans l'axe d'écoulement du ruisseau (30° maximum), afin de préserver le lit et les berges.

2.3.2 Impact sur les milieux naturels superficiels

Etant donné le caractère non permanent de la mise en eau de ce bassin, aucune incidence en termes de création de biocénose n'est à envisager puisqu'il n'y a pas de création d'un nouvel habitat humide permanent.

Aucune nuisance sonore ou olfactive d'importance, ayant des conséquences sur la faune, ne sera émise sur le site du projet et dans son environnement immédiat (habitats résidentiels).

Le secteur d'étude **n'est concerné par aucune mesure réglementaire de protection des milieux naturels et de la faune ou de la flore** comme les ZNIEFF, les ZICO, ou encore les secteurs concernés par les directives européennes « oiseaux » (ZPS) ou « habitats » (ZSC).

Les impacts des rejets sur cette zone seront donc négligeables.

2.3.3 Incidences du projet en phase travaux

Durant les travaux, pour la mise en place du système d'assainissement pluvial, un impact sous forme d'entraînement de matières en suspension minérales peut avoir lieu s'il y a concomitance avec un épisode pluvieux important.

Les travaux devront être suspendus pendant les fortes pluies.

Les engins intervenant sur le chantier seront préalablement révisés et en bon état d'entretien afin d'éviter tout risque de pollution par des défaillances du système hydraulique, des fuites d'huile ou d'hydrocarbures.

Pendant les périodes d'inactivités, tous les véhicules seront stationnés en dehors de toute zone pouvant être sujette à une montée des eaux.

Le ravitaillement des engins de chantier sera réalisé sur une aire étanche aménagée à cet effet.

Toute opération d'entretien des engins de chantier et des véhicules sera interdite sur le site.

Le stockage des carburants et autres produits toxiques se fera hors zone du chantier sur une aire étanche afin de prévenir toute fuite dans milieu.

2.3.4 Prise en compte du risque inondation

La réalisation des aménagements prévus en tant que mesures compensatoires à l'imperméabilisation, et notamment la rétention sur site, est indispensable afin que le projet ne modifie pas les écoulements superficiels du bassin versant, notamment en aval du projet pour une période de retour vicennale.

3 Compatibilité de l'opération avec les objectifs définis par les schémas d'aménagement relatifs à l'eau

Le SDAGE présente 5 orientations fondamentales.

Le projet d'assainissement pluvial de cet ensemble immobilier s'inscrit dans l'orientation fondamentale 4 :

Concernant l'OF 4 – Disposition 4 – 04 : « *Rendre cohérent les projets de développement et d'aménagement du territoire avec ceux de protection et de gestion des milieux aquatiques* », par la prise en compte :

- d'une analyse prévisionnelle des problématiques liées à l'imperméabilisation des sols : bassin de rétention, canalisations et débit de fuite adaptés ;
- des enjeux du territoire du point de vue des rejets et de leurs impacts sur la qualité des milieux récepteurs : prise en compte de l'incidence sur les zones de protection et notamment les zones NATURA 2000 ;
- des risques inondation et pollution : mise en place d'ouvrages adaptés permettant de limiter au mieux les risques de pollution (décantation des MES) et inondations (écrêtage des débits induits) pour des pluies d'occurrence vicennale.

Le projet est donc compatible avec le SDAGE et ses orientations.

4 Compatibilité de l'opération avec les objectifs définis par les Plans de Gestion des Risques d'Inondation

La politique nationale de gestion des risques d'inondation a été rénovée et dynamisée par la directive européenne relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation de 2007, dite directive inondation (2007/60/CE), transposée en droit français en juillet 2010.

Cette directive propose à l'échelle de chaque district hydrographique d'élaborer **des Plans de Gestion des Risques d'Inondation** ; ceux-ci doivent être élaborés dans le cadre d'une concertation élargie.

Le Plan de Gestion des Risques d'Inondation 2016-2021 constitue le document de référence au niveau du Bassin de Corse pour ces 5 années ; il permet d'orienter, et d'organiser la politique de gestion des risques d'inondation.

Ce document identifie des TRI (territoires à risque importants d'inondation) en fonction de la détermination de poches d'enjeux à partir de la concentration de population et d'emplois en zone potentiellement inondable 3 Territoires à Risques Importants ont été sélectionnés, ainsi qu'une proposition de communes correspondantes pour chaque TRI.

La commune d'ECCICA, où se situe le projet, **n'est pas concernée par un de ces TRI.**

Le projet n'a donc pas ou peu de lien avec ce Plan, cependant, 5 objectifs stratégiques ont été définis pour le bassin et ses 3 Territoires à Risques Important d'Inondation :

1. **Mieux connaître pour agir**
2. **Prévenir et ne pas accroître le risque**
3. **Réduire la vulnérabilité.**
4. **Mieux préparer la gestion de crise**
5. **Réduire les risques d'inondation à l'échelle du bassin versant en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques.**

Ils s'inscrivent et visent à atteindre les 3 objectifs fixés dans le cadre de la Stratégie Nationale de gestion du risque inondation (SNGRI) :

- Augmenter la sécurité des populations exposées,
- Stabiliser à court terme, et réduire à moyen terme, le coût des dommages liés à l'inondation,
- Raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés.

Le projet de lotissement de 18 lots à bâtir de la **SCO SOLIVI**, à travers la prise en compte de l'augmentation d'imperméabilisation qu'il génère et les équipements de compensation prévus (canalisations et bassin adaptés), participe toutefois à la réalisation des objectifs énoncés ci-avant au niveau local.

Le projet est donc compatible avec le PGRI Corse 2016-2021.

PIÈCE N°5 - Surveillance et entretien des réseaux et équipements liés aux écoulements pluviaux

Le propriétaire des installations sera responsable de l'entretien, du bon fonctionnement et de la mise en sécurité des systèmes de rétention, ainsi que des différents organes associés.

Les canalisations et le bassin devront faire l'objet d'une observation régulière des mesures de surveillance et d'entretien, **tous les 6 mois et après chaque épisode pluvieux important pour prévenir tout risque d'encombrement et de dysfonctionnement.**

L'entretien des canalisations, des caniveaux, des fossés et du bassin consistera à tondre les parties enherbées, contrôler le développement de la végétation autour et à l'intérieur.

L'aménagement favorise la décantation des matériaux charriés (matières en suspension dans les eaux, feuilles,...). L'entretien consistera également à nettoyer les ouvrages après chaque évènement pluvieux important ; de plus, une vidange périodique du bassin devra être prévue.

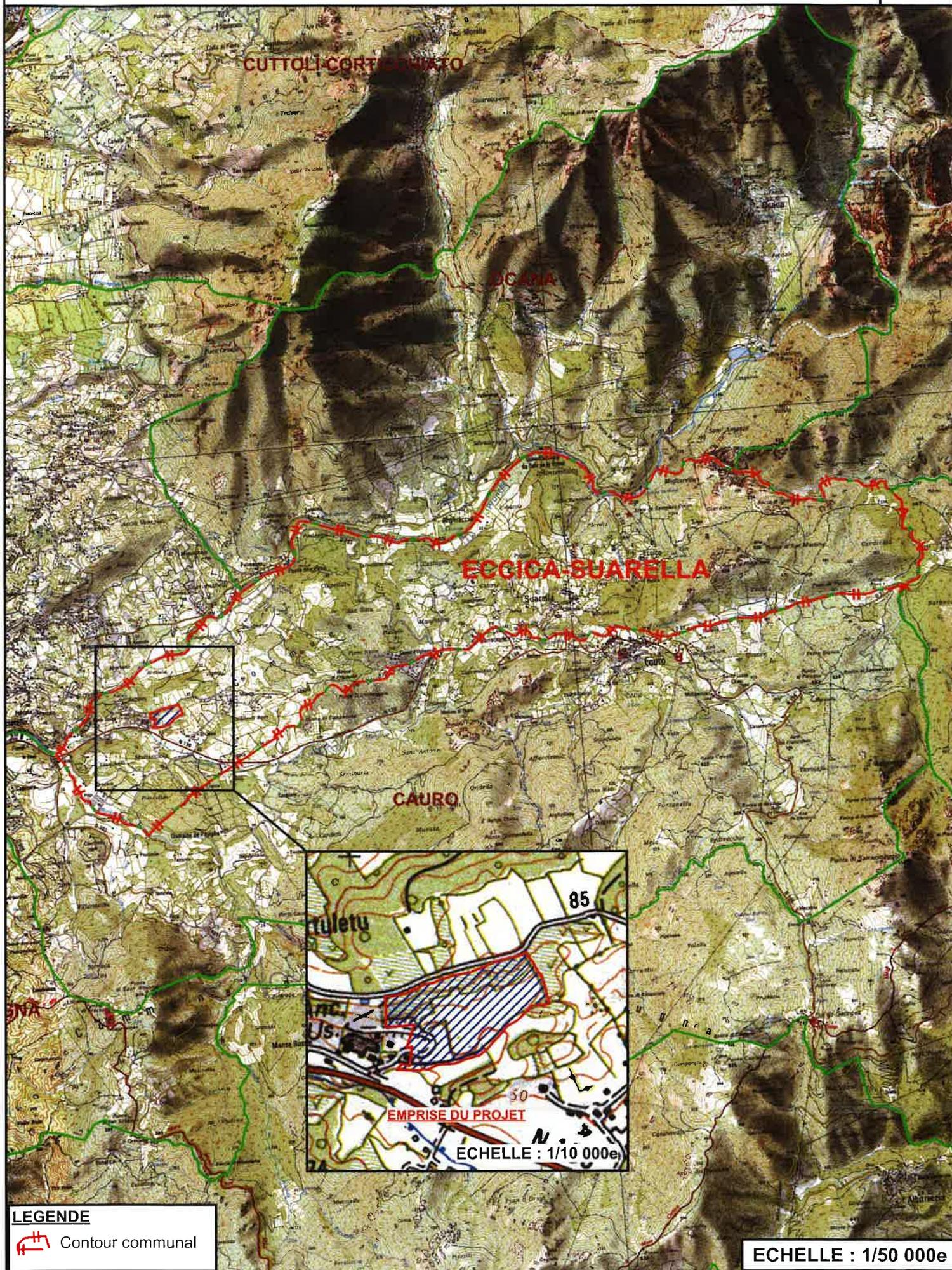
L'absence d'entretien pendant une longue période pourrait entraîner une aggravation des dégâts apparus et nécessiterait par la suite des interventions plus lourdes et plus coûteuses.

PIÈCE N°6 - Documents graphiques

Figure n°1	Localisation géographique du projet
Figure n°2	Zones de protections environnementales
Figure n°3	Bassin versant intercepté et réseau hydrographique
Figure n°4	Plan de masse du projet
Figure n°5	Implantation du bassin de rétention et réseaux pluviaux

FIGURE 1
Localisation géographique du projet

Figure 1 : localisation géographique du projet



LEGENDE

 Contour communal

EHELLE : 1/50 000e

FIGURE 2
Zones de protections
environnementales

Figure 2 : zones de protections environnementales

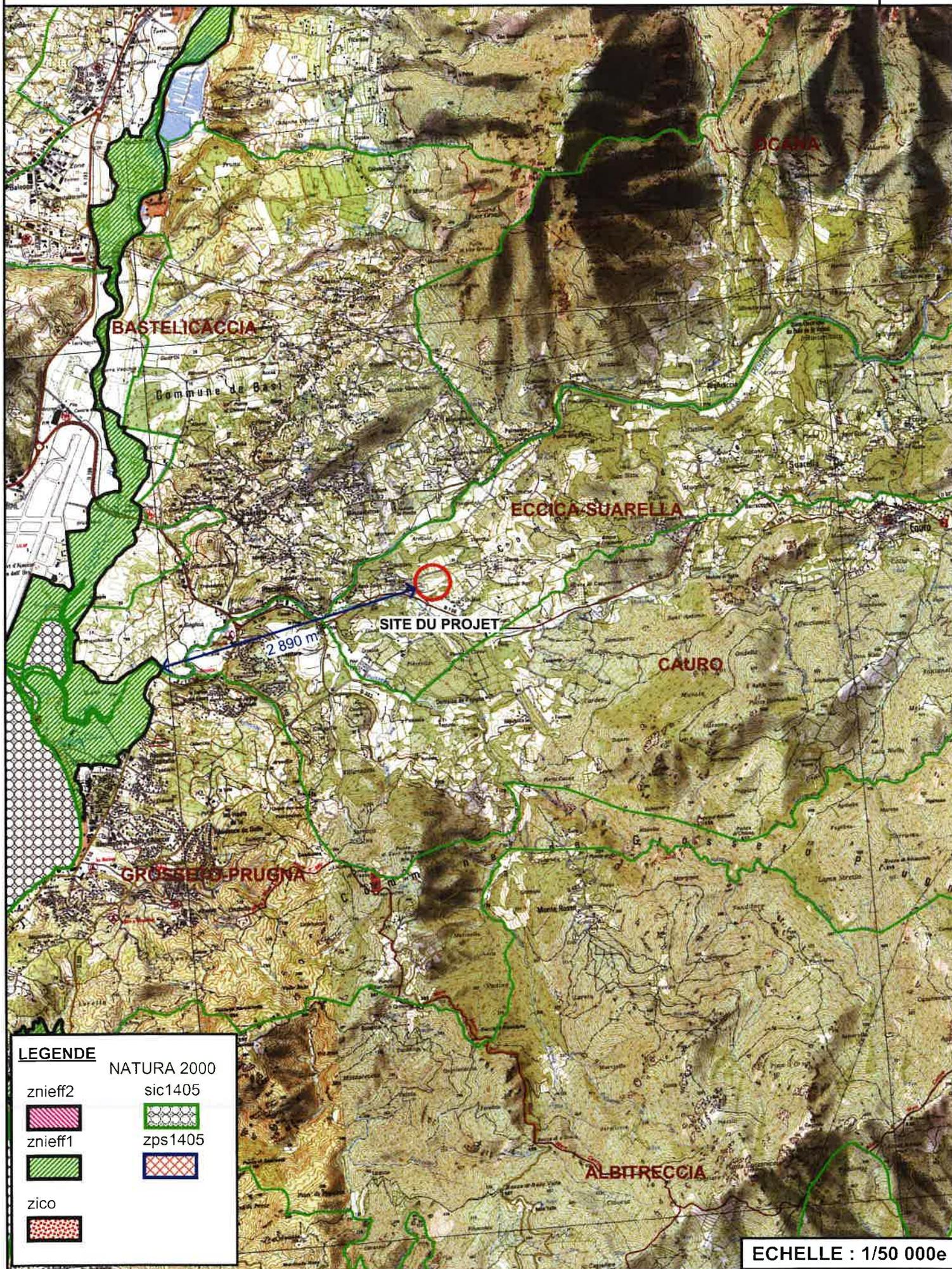


FIGURE 3
Bassin versant intercepté
par le projet et réseau
hydrographique

Figure 3 : bassin versant intercepté par le projet et réseau hydrographique

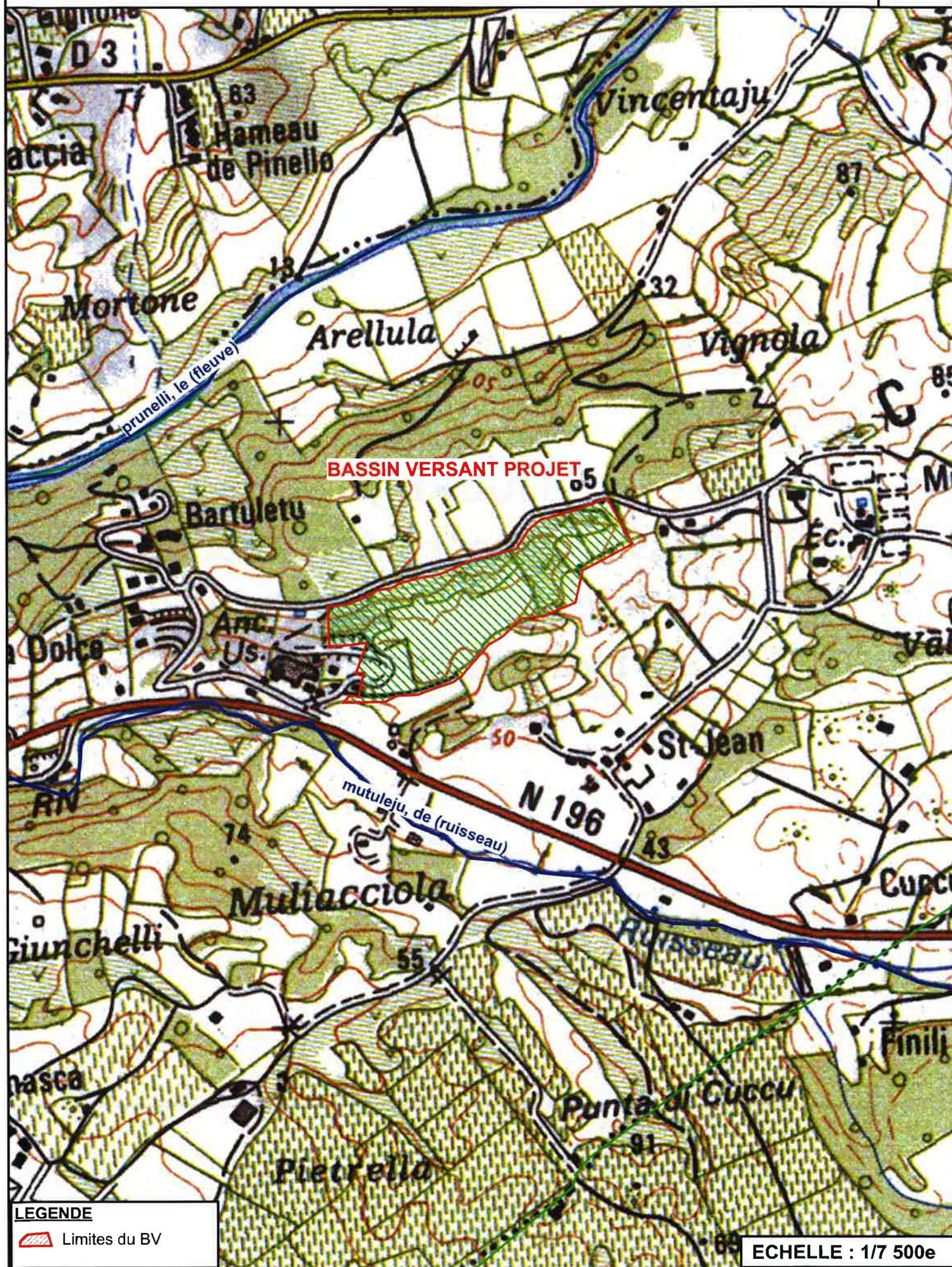


FIGURE 4
Plan de masse du projet

Figure 4 : plan de masse



LEGENDE

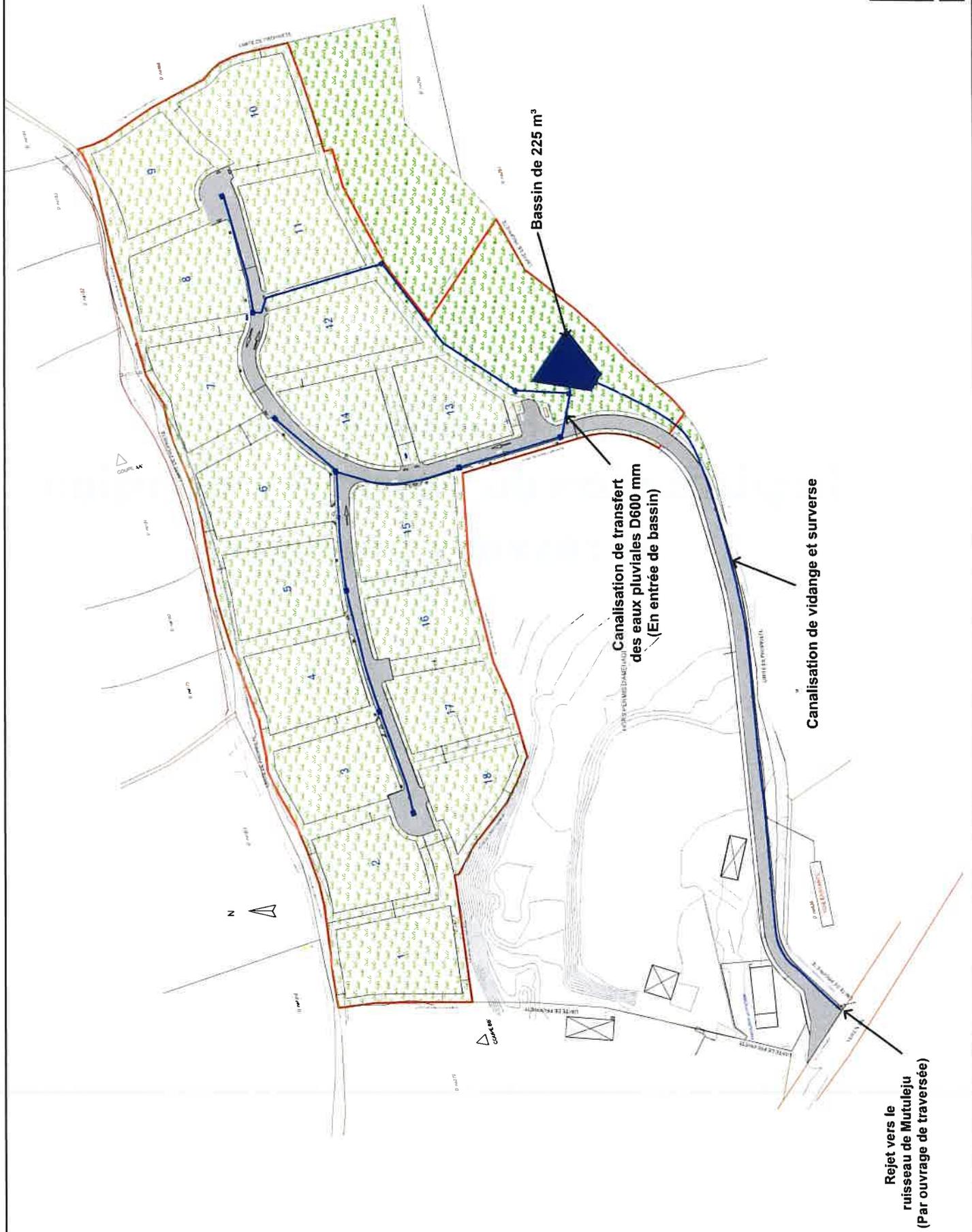
Espaces verts

Voiries et parkings

ECHELLE : 1/1 500e

FIGURE 5
Implantation du bassin de rétention
et réseaux pluviaux

Figure 5 : implantation du bassin de rétention et réseaux pluviaux



Rejet vers le ruisseau de Mutuleju (Par ouvrage de traversée)

Canalisation de transfert des eaux pluviales D600 mm (En entrée de bassin)

Bassin de 225 m³

Canalisation de vidange et surverse

LEGENDE

→ Réseau EP

ECHELLE : 1/1 250e

ANNEXES

ANNEXE 1

Situation et informations cadastrales

Cette annexe contient 2 pages